

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais**  
**COMMUNE D'AMBILLOU**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU**

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 décembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 novembre 2024.

La séance a été publique.

*Effectif légal du conseil municipal : 19*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

Etaient présents 12	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, TOUCHARD Valérie, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 7	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Excusé</i> BROSSARD Angéline, <i>Excusée</i> BRAUD Santiana, <i>Excusé</i> , HEMOND Sylvie, <i>Excusée</i>	--- --- <i>Pouvoir à Jennifer Delaunay</i> --- <i>Pouvoir à Bernadette Bizard</i> <i>Pouvoir à Claude Deletang</i> <i>Pouvoir à Céline Cheneau</i>

**Votants : 16**

*Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.*

*Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

**2024-034 –Cercle de loisirs – convention à passer avec l'association Agir Sport-Santé**

Le Maire rappellera aux conseillers municipaux qu'actuellement l'association Agir Sport-Santé propose des cours de gym aux séniors, gratuits, financés par le groupe AG2R partenaire du Contrat Local de Santé porté par le Pays Loire Nature.

Ces cours sont dispensés dans la salle du Cercle de Loisirs jusqu'en décembre 2024. Actuellement, la salle est mise à disposition à titre gracieux.

Le Maire proposera de continuer la mise à disposition gratuite de cette salle, dans la mesure où cette association propose une activité d'intérêt général et intervient au titre de la prévention en lien avec le Contrat Local de Santé.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 10 voix (5 abstentions et 1 contre) :**

- **DE METTRE A DISPOSITION**, à titre gracieux la salle du cercle de loisirs à l'association Agir Sport-Santé, afin de dispenser des cours de gym aux séniors.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention à intervenir et tout document annexe.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux  
Pour extrait certifié conforme